

PROCOLE SANITAIRE

Applicable à compter du 2 septembre 2021

Mise à jour du 28 août 2021

Préambule : Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour cette année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- Niveau 1 / niveau vert
- Niveau 2 / niveau jaune
- Niveau 3 / niveau orange
- Niveau 4 / niveau rouge

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2.

1) Avant le retour à l'école

- Il vous faut **informer et expliquer à votre enfant les nouvelles règles de l'école**, règles que vous trouverez ci-dessous. Il est indispensable de préparer votre enfant car ses repères vont être modifiés, **l'école s'adapte à la crise sanitaire.**
- **Préparer son cartable** avec les éléments suivants (certains sont peut-être à l'école) :
 - **Trousse complète** : crayon à papier ; gomme ; taille crayon ; stylos bleus, rouges et verts ; colle ; une ardoise, des feutres à ardoise et un chiffon ; ciseaux ; une règle ; une équerre (CE2 – CM1 - CM2) ; un compas ; des feutres ; des crayons de couleur ;
 - Le matériel demandé sur **la liste de fourniture** ;
 - **Des mouchoirs.**

2) Chaque matin

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**
- De même, **les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque ne doivent pas se rendre dans l'école.**
- Tout enfant présentant des symptômes de la maladie sera immédiatement isolé, ses parents et les autorités sanitaires en seront informés puis ses parents devront venir le chercher immédiatement.
- **Vous devrez informer M. Faurre par mail (ecole27670@gmail.com)** de la survenue d'un cas confirmé au sein de votre foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ou un membre de sa famille.
- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

3) Les entrées et sorties

Pour les niveaux vert et jaune :

- **Les arrivées** des enfants se feront **entre 8 h 50 et 9 h 00 et entre 13h20 et 13h30** pour tous **sauf le jeudi 2 septembre où les classes arriveront aux horaires suivants** :
 - 8 h 50 : classes de Mmes Cavalari et Vandeville
 - 9 h 00 : classe de Mme Lebreton
 - 9 h 10 : classe de M. Faurre
- **Aucun retard ne sera toléré.**
- **Les sorties** se feront à 12 h 00 et 16 h 30.
- Vous devrez attendre sur le parvis de l'école en respectant la distanciation physique et en portant un masque. Il est donc nécessaire de limiter le nombre de personnes présentes au maximum.
- **La garderie fonctionnera aux horaires habituels.**

4) L'accès à l'école

L'accueil des personnes extérieures sera limité au strict nécessaire et elles devront respecter les gestes barrières (**nettoyage et désinfection des mains et distanciation d'au moins un mètre**) et **porter un masque**.

5) Le lavage des mains

- Il conviendra **d'expliquer à votre enfant la procédure** :
 - Il sera fait a minima :
 - A l'arrivée dans l'école ;
 - Avant et après chaque repas ;
 - Avant et après les récréations ;
 - Après être allé aux toilettes ;
 - Dès l'arrivée au domicile.
 - Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, **avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable**.

6) La distanciation physique

- A l'école, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont les salles de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes ou groupes de classes).

7) Les masques

- **Pour les élèves**
 - **Au niveau 1 / niveau vert** : pas de masque obligatoire ;
 - **Au niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées. **Lors des récréations et lors des activités extérieures, les enfants pourront baisser leur masque sous le menton s'il n'est pas obligatoire pour la population générale.**
 - **Au niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves dans les espaces clos et en extérieur ;
 - **Au niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.
 - Au niveau où les masques sont obligatoires, **chaque enfant devra donc avoir trois masques (un par demi-journée et un de secours) par jour pour venir à l'école.**
 - **Il appartient aux parents de fournir ces masques à leurs enfants. Les masques fournis doivent obligatoirement être de catégorie 1. Aussi les masques confectionnés « à la maison » ne peuvent plus être acceptés.**
- **Pour les personnels**
 - **Au niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
 - **Au niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
 - **Au niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
 - **Au niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.
- **Par arrêté préfectoral, pour toutes personnes de plus de 11 ans**, le port d'un masque est obligatoire aux abords de l'école (50m de l'école) lors des entrées et des sorties.

8) La limitation du brassage des élèves

Dès le niveau "vert", la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

- **Au niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire ;
- **Au niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise.

- **Au niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. Dans le premier degré, le non-brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration.
- **Au niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** peuvent être étalés dans le temps.
- **La circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés.
- **Les récréations** sont organisées par groupes à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

9) L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, **doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.**

À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



10) Le protocole de nettoyage et de désinfection des locaux

Le personnel communal disponible sera affecté à cette tâche afin de respecter un plan de nettoyage quotidien. Celui-ci prévoit notamment :

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé plusieurs fois par jour.
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

11) La demi-pension

- La cantine fonctionnera selon les modalités communiquées par la mairie aux familles.
- **Aux niveaux vert et jaune, un seul service sera assuré pour l'école élémentaire.**
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, au minimum, après chaque service.

Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

- **Au niveau 1 / niveau vert** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves ;
- **Au niveau 2 / niveau jaune** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré ;
- **Au niveau 3 / niveau orange** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites ;
- **Au niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

À compter du niveau 3, lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter les règles de distanciation et l'interdiction du brassage entre groupes d'élèves, d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, gymnases, etc.) peuvent être exploités. En dernier recours, des repas à emporter peuvent être proposés (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).

Conclusion :

Le respect de ces points est une condition indispensable à l'accueil de tous les enfants afin d'assurer des conditions sanitaires satisfaisantes pour tous. **Nous comptons donc sur vous pour expliquer ceux-ci à vos enfants.** Les enseignants le feront également.

Ces règles sont valables à partir du 2 septembre 2021.

Nous vous remercions par avance de votre coopération. La réussite de cette reprise de l'école ne pourra résulter que de l'action commune des enfants, des parents, des enseignants, des agents territoriaux et des élus pour **appliquer les règles de sécurité nécessaires à la préservation de la santé de chacun.**